

Réunion du Bureau d'Orléans Métropole

le jeudi 29 avril à 16h45

Espace Montission – SAINT JEAN LE BLANC

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 29 avril, à 16h45 le Bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni espace Montission - 150 avenue Jacques Douffiagues à Saint-Jean-le-Blanc.

Sous la Présidence de M. Christophe CHAILLOU, Président.

Date de la convocation du Bureau métropolitain : jeudi 22 avril 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BOU : M. Bruno CŒUR,
CHANTEAU : M. Gilles PRONO,
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES,
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU,
COMBLEUX : M. Francis TRIQUET,
INGRE : M. Christian DUMAS
MARIGNY LES USAGES : M. Philippe BEAUMONT,
ORLEANS : M. Serge GROUARD, M. Romain ROY, Mme Isabelle RASTOUL, M. Thomas RENAULT,
ORMES : M. Alain TOUCHARD,
SAINT CYR EN VAL : M. Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Mme Marie-Philippe LUBET,
SAINT HILAIRE SAINT MESMIN : M. Stéphane CHOUIN
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Vanessa SLIMANI, M. Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Mme Françoise GRIVOTET,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN,
SEMOY : M. Laurent BAUDE.

AVAIT DONNÉ POUVOIR :

FLEURY LES AUBRAIS : Mme Carole CANETTE donne pouvoir à M. Christophe CHAILLOU

ÉTAIT ABSENT EXCUSE :

ORLEANS : M. Pascal TEBIBEL

ÉTAIENT ABSENTS :

BOIGNY SUR BIONNE : M. Luc MILLIAT,
MARDIE : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : M. Michel MARTIN, M. Charles-Eric LEMAIGNEN, M. Florent MONTILLOT,
SARAN : M. Christian FROMENTIN,

M. Laurent BAUDE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	30
Nombre de délégués en exercice	30
Quorum	16

VIE INSTITUTIONNELLE

1) Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau du 11 février 2021.

Le bureau métropolitain a approuvé le procès-verbal de la séance du Bureau du 11 février 2021.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2) Action foncière - Développement économique - Commune de Saint-Cyr-en-Val - Parc d'activités de la Saussaye - Rue des Douglas - Charge augmentative du prix de vente de cession de terrain à la société BATILOGISTIC - Approbation d'un avenant n° 1.

Le bureau métropolitain a :

- validé l'accord intervenu et décidé d'ajouter au prix convenu par la délibération du bureau métropolitain en date du 11 juillet 2019, portant sur la vente du terrain à la société BATILOGISTIC ou toute personne qui se substituerait à cette dernière pour porter l'opération projetée, à titre de charge augmentative, un montant forfaitisé à 393 525 € HT, étant précisé que la vente est assujettie à la TVA selon les règles en vigueur et sur le prix global, toutes charges augmentatives incluses,
- pris acte que les autres conditions de la vente décidées par la délibération du 11 juillet 2019 ne sont pas modifiées,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la promesse de vente et l'acte de vente correspondants, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

ESPACE PUBLIC ET PROXIMITE

3) Pôles territoriaux - Commune de Marigny-les-Usages - Lotissement de la Vallonnière 2 - Dénomination d'une voie.

Le bureau métropolitain a décidé de dénommer la voie desservant le lotissement de la Vallonnière 2, en prolongement de la rue déjà existante jusqu'à la rue de la Grand Cour : rue de la Vallonnière.

4) Pôles territoriaux - Commune de Saint-Denis-en-Val - Dénomination de voies.

Le bureau métropolitain a décidé de confirmer les dénominations suivantes pour les nouvelles voies situées à Saint-Denis en Val :

- voie d'accès à la résidence seniors débouchant rue de Melleray : allée des Bénédictins,
- voie d'accès au lotissement débouchant sur la rue de Beaulieu : allée du Petit Bois,
- voie d'accès au lotissement débouchant sur la rue Jehanne la Bourdonne : allée Messire Jean Doré,
- voie d'accès au lotissement débouchant sur la rue de Champdoux : allée des Grumes,
- voie d'accès au lotissement débouchant sur la rue du Bourgneuf : allée du Sarment,
- voie d'accès au lotissement débouchant sur la rue Neuve : allée de la Pomme de Pin.

5) Pôles territoriaux - Commune de Saint-Jean-le-Blanc - Dénomination d'une voie.

Le bureau métropolitain a décidé de confirmer la dénomination suivante pour la voie située entre la rue des Varennes et la rue des Grisets à Saint-Jean-le-Blanc : rue des Girolles.

Fait à Orléans, le **06 MAI 2021**



Le Président d'Orléans Métropole

Christophe CHAILLOU